

## 22 MARS 2022

Service ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur (MJC) des Jardins de Nepeanville, tenu le mardi 22 mars 2022 à la salle du conseil située au 118, rue Pierpont, à Saint-Jacques-le-Mineur et ouverte en téléconférence sur le protocole Zoom.

Madame Isabelle Arcaïe, agit comme greffière-inscrétaire.

### Ordre de la séance

Madame Marie-Pascale, présidente, présente l'assistance que le service ordinaire est ouverte à 19h.

#### 1. QUANTITÉ DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :

- Madame Françoise Beuchet, au poste no 1
- Monsieur Bruno Martel, au poste no 2
- Monsieur Mario Éric Bouché au poste no 3
- Monsieur Xavier Gauthier, au poste no 4
- Madame Mylène Tremblay, au poste no 5
- Monsieur Étienne Brunet, au poste no 6

#### 2. ORDRE DU JOUR

##### 2.1 Adoption de l'ordre du jour

##### Évaluation 2022-2023 DEL - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Françoise Beuchet, appuyé par monsieur Bruno Martel et révisé L'UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'ajouter à l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 mars 2022, le point suivant :

- 5.4 Signature d'une lettre d'intention pour l'affectation temporaire d'un résident à une fonction cadre

en ADOPTÉE en

22.03.2022

### ORDRE EN JOUR

#### 3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 février 2022
- 3.2 Avis de motion et projet de règlement numéro 195-100 relatif aux fusils et à l'installation de panneaux
- 3.3 Règlement numéro 401-100 relatif au code d'éthique et de déontologie pour les employés en municipalité
- 3.4 Règlement numéro 58-000 relatif aux animaux
- 3.5 Second projet de règlement ordinaire numéro 1200-2022
- 3.6 Protocole de partenariat en horticulture, en l'entente et de la violence physique et psychologique au travail numéro PL-001-20
- 3.7 Motion en cas de démission d'un résident en un accord en vertu de travail numéro 005-000-10

#### 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 4.1 Organiser l'organisme et les efforts multilatéraux le respect des recommandations du règlement sur les animaux
- 4.2 Destruction périodique des documents
- 4.3 Clarté de la communication collective des employés
- 4.4 Modification de la composition des comités
- 4.5 Avis de résident pour un résident au poste no 1
- 4.6 Subvention pour les inscriptions au camp de jour

